



Perspectives annuelles 2018-2019

SECTION 1 – PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

PARTIE 1 : PRIORITÉS ANNUELLES

Gestion féministe

Attendu que la FFQ utilise et tient à continuer à utiliser des principes de gestion féministe,

Attendu que les documents de la FFQ (statuts et règlement, contrats de travail, positions adoptées en AGA) ne définissent ou n'expliquent pas les tenants et les aboutissants de la gestion féministe,

Attendu que la pré-consultation sur la restructuration a mis à jour un besoin de solidifier et d'uniformiser la compréhension des principes de gestion féministe,

IL EST PROPOSÉ :

1. QUE la FFQ travaille à identifier et uniformiser les meilleures pratiques de gestion féministe
2. QUE la FFQ travaille à implanter ces pratiques dans ses structures
3. QUE la FFQ fasse la promotion des meilleures pratiques auprès de ses membres et des organismes avec lesquels elle travaille.



Pratiques intersectionnelles

Attendu que la FFQ n'est engagée dans un parcours intersectionnel que depuis 2013,

Attendu que le champ d'action *Féminisme, intersectionnalité et solidarité* existe seulement depuis le Congrès d'orientation de 2016,

Attendu que peu d'organismes féministes au Québec utilisent en pratique l'intersectionnalité,

Attendu que la FFQ en est encore à une inclusion symbolique du terme et de l'approche,

IL EST PROPOSÉ :

4. QUE LA FFQ fasse la promotion du cahier de propositions d'orientations sur les quatre champs d'action adopté en 2016
5. QUE LA FFQ, si la charge de travail le permet, crée des outils de vulgarisation et un guide de pratique liés au cahier de propositions
6. QUE LA FFQ travaille à identifier les meilleures pratiques intersectionnelles récentes et disponibles
7. QUE LA FFQ mette au cœur de ses structures, de ses prises de décisions et soient inscrites dans son mode de gestion les meilleures pratiques identifiées



PARTIE 2 : PRISES DE POSITION

Le port d'un voile

Attendu que la position de la FFQ sur le port d'un voile a été adoptée il y a déjà 9 ans, soit en 2009,

Attendu que cette position est antérieure aux États généraux du féminisme (2011-2013) et au débat sur le projet de loi 60 ou *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement* (2013),

Attendu que les pratiques intersectionnelles demandent un soutien à l'agentivité de toutes les femmes,

Attendu que les premières concernées demandent le droit à l'autonomie et au respect de leur choix,

Attendu que les partis politiques québécois utilisent la question du port d'un voile à des fins populistes,

IL EST PROPOSÉ :

8. QUE la FFQ reconnaisse que les femmes musulmanes choisissent de porter un voile pour de multiples raisons ;
9. QUE la FFQ soutienne l'autonomie des femmes dans leur choix de porter ou non un voile, quel qu'en soit la forme;
10. QUE la FFQ soutienne les femmes musulmanes portant ou non un voile dans leur choix de carrière, quelle que soit la sphère d'activités;
11. QUE la FFQ continue à rejeter l'imposition du port d'un voile



Femmes et industrie du sexe

Attendu que la FFQ travaille à favoriser le développement de la pleine autonomie de toutes les femmes et la reconnaissance véritable de l'ensemble de leur contribution à la société,

Attendu que la FFQ se veut représentative du pluralisme de la société québécoise et de la diversité du mouvement des femmes, particulièrement des femmes marginalisées ou vivant des oppressions multiples,

Attendu que la FFQ lutte pour l'émancipation des femmes et l'affirmation de leur droit à une participation intégrale et libre à la vie sociale, culturelle, politique et économique,

Attendu que la FFQ adopte une approche féministe intersectionnelle, ce qui inclut le principe de reconnaître l'expertise des premières concernées,

Attendu que la FFQ et ses membres militent activement pour créer un espace d'engagement sans oppression pour toutes les femmes,

Attendu que des femmes s'identifiant clairement comme travailleuses du sexe sont présentes au sein de la FFQ et contribuent à la vie associative depuis des décennies,

Attendu que les femmes dans l'industrie du sexe considèrent leurs pratiques comme un travail incluant le droit d'accéder aux protections des normes du travail, de santé et sécurité au travail et autres protections liées à l'emploi,

Attendu qu'au moins 10 femmes dans l'industrie du sexe ont été assassinées au Canada en 2017, que 79% des femmes incarcérées en prison provinciale ont une expérience dans l'industrie du sexe et que les relations antagonistes avec l'État et ses agents sont un facteur de risque majeur pour le VIH et autres ITSS et pour la santé globale,

Attendu que La FFQ est une organisation ouverte aux questions controversées et émergentes,

IL EST PROPOSÉ :

12. QUE la FFQ reconnaisse l'agentivité¹ des femmes dans l'industrie du sexe incluant le consentement à leurs activités
13. QUE le FFQ lutte contre la stigmatisation et les barrières d'accès à la pleine participation à la société qui suivent ces femmes toute leur vie, même si elles quittent l'industrie.
14. QUE la FFQ défende leurs droits à la sécurité, la santé, à l'autonomie, à la liberté d'expression et d'association et à des conditions de travail et vie décentes tant dans l'exercice de leur pratique que dans les autres sphères de leur vie
15. QUE la FFQ travaille à la différenciation entre les échanges consensuels, les situations d'exploitation et la traite humaine.
16. QUE la FFQ continue de lutter contre la pauvreté, la marginalisation et les relations antagonistes avec l'État et ses agents, particulièrement pour les femmes qui vivent de multiples oppressions



Soutien aux peuples autochtones

Attendu que la FFQ a signé une entente solennelle de solidarité avec Femmes autochtones du Québec en 2004,

Attendu que les expériences des femmes autochtones au Québec et partout ailleurs au Canada sont ancrées dans la marginalisation et la discrimination sociale et systémique,

Attendu que la FFQ se doit de participer activement aux différents processus de guérison et de réparation,

IL EST PROPOSÉ :

17. QUE la FFQ réitère son engagement envers l'autodétermination des peuples autochtones au Canada, au Québec et ailleurs
18. QUE LA FFQ reconnaisse que le territoire sur lequel elle milite est un territoire autochtone non cédé et nomme ce territoire par le nom d'origine de la nation autochtone
19. QUE LA FFQ, dans cette reconnaissance, inclut la critique des politiques unilatérales d'occupation et d'exploitation du territoire des gouvernements canadien et québécois
20. QUE LA FFQ réitère son engagement solidaire envers les luttes des femmes autochtones
21. QUE L'ENGAGEMENT DE LA FFQ se traduit, dans la mesure des moyens de la Fédération, en actions concrètes de soutien
22. QUE L'ENGAGEMENT DE LA FFQ soit réitéré et actualisé à chaque assemblée générale annuelle.



Alliance avec les femmes autochtones

Attendu que la volonté de la FFQ de « respecter le droit à l'autodétermination des peuples autochtones »,

Attendu que la FFQ a manifesté le souhait de mettre à jour son alliance avec Femmes autochtones du Québec (FAQ), qui remonte à 2004, pour tenir compte notamment de l'adoption de la Déclaration des Nations-Unies sur les peuples autochtones et des collaborations effectives entre la FFQ et FAQ depuis ce temps,

IL EST PROPOSÉ :

23. QUE la FFQ amorce des travaux pour évaluer le chemin parcouru et actualiser son alliance permanente avec FAQ, en collaboration avec FAQ dans la mesure du possible (c'est à dire en respectant les choix d'allocation de ressources de FAQ).



Luttes des femmes pour la défense des territoires

Attendu que l'orientation de la FFQ « d'articuler une vision féministe, anticapitaliste et anticolonialiste de la relation des humain.es avec la Terre, en l'ancrant dans des actions concrètes et en développant des alliances avec d'autres mouvements engagés dans les luttes écologistes au Québec »,

Attendu que l'importance d'appuyer les luttes menées actuellement par des femmes contre les projets dévastateurs des multinationales dans le domaine de l'extraction des ressources sous-terraines, notamment dans les pays du Sud,

IL EST PROPOSÉ :

24. QUE la FFQ poursuive son implication dans le projet féministe Luttes des femmes pour la défense des territoires afin de tenir une rencontre internationale et d'en valoriser les suites.
25. QUE la FFQ produise un outil pour faire connaître et introduire l'écoféminisme sous une forme accessible et sympathique, en mettant en évidence l'épuisement de la Terre causé par le paradigme de la croissance plutôt que celui du bien vivre



Bien vivre

Attendu que la FFQ s'est donné l'orientation de « promouvoir une vision et des pratiques économiques qui visent le bien vivre entre les humain.es, les vivant.es et la Terre, rendent justice à toutes et se développent en faisant appel à des processus de décision clairement démocratiques »,

Considérant les malaises grandissants dans le monde du travail, le stress et les pressions sur les travailleur-es, la multiplication des retraits pour épuisement professionnel et l'exploitation des travailleurs-es migrant-es,

IL EST PROPOSÉ :

26. QUE la FFQ reprenne la réflexion amorcée avec les États généraux du féminisme sur le bien vivre et des questions liées comme la gestion féministe, le temps des relations, la conciliation famille travail études et la justice migratoire.



Revenu minimum garanti

Attendu que la FFQ s'est donné comme orientation « d'agir afin de protéger les communs, en développant une gestion par et pour les communautés ainsi qu'une responsabilité collective des ressources naturelles et sociales, basées sur l'égalité, la justice sociale et la solidarité »,

Attendu que les choix gouvernementaux récents en matière de lutte à la pauvreté et de revenu minimum garanti risquent de creuser les injustices et les inégalités,

IL EST PROPOSÉ :

27. QUE la FFQ poursuive son travail d'analyse féministe sur le revenu minimum garanti et finalise la production (déjà entamée) et la diffusion d'un document sur le sujet.



SECTION 2 – PROPOSITIONS DES MEMBRES

Cette section contient les propositions envoyées à la FFQ par des membres afin d'être transmises aux membres en concordance avec l'article 3.1.7 des Statuts et règlements de la Fédération des femmes du Québec. Elles sont présentées dans l'ordre qu'elles ont été reçues par l'équipe de travail et/ou le conseil d'administration.

Proposition relative à la démarche votée à l'AGA de 2017-2018 à être soumise aux membres de l'AGA 2018-2019

CONSIDÉRANT,

- Que l'AGA 2017 avait priorisé pour l'année 2017-2018 « que la FFQ entreprenne une démarche avec ses membres de toutes les régions afin de revoir ses pratiques, ses modes de fonctionnement et sa vie associative, en appliquant les principes de gestion féministe des organisations et de l'intersectionnalité ».
- Que la démarche n'a pas progressé significativement et que son caractère prioritaire n'a pas suffisamment été pris en compte dans la priorisation du travail de l'équipe et du CA;
- Qu'une seule rencontre de « pré-consultation pour la planification stratégique » a eu lieu le 10 janvier 2018 et que le comité de suivi de la démarche qui devait suivre cette rencontre n'a pas été mis sur pied;
- Que le sondage, mis en ligne sur le site de la FFQ et publié sur Facebook le 14 mars 2018, débute par « Cette consultation en ligne est une des étapes de cette démarche de réflexion. Ce sondage vise à rassembler les perceptions qu'ont les membres et la société civile de la FFQ. »
- Que le contenu de ce sondage ne concorde ni avec les résultats de la rencontre du 10 janvier 2018, ni avec celui de la proposition adoptée à l'AGA de 2017 et qu'il n'est pas une réponse satisfaisante, notamment parce qu'il s'adresse à toute la population et non aux seules membres, que ses objectifs ne sont pas clairs et que l'utilisation qui sera faite des réponses n'est pas indiquée;
- Que le CA a pris et diffusé des positions sans égard à l'esprit même de cette démarche, par exemple en publiant une lettre sur le changement de zonage en regard de commerces dits érotiques à Laval, sans consulter ni les associations membres de la ville de Laval, ni celles concernées par le sujet de la prostitution / travail du sexe;
- Que le statut de fédération de la FFQ nécessite d'être réaffirmé et d'être pris en compte dans tout processus consultatif et décisionnel;
- Que le texte de la proposition préalable adopté à l'AGA de 2017 semble avoir été interprété de plusieurs façons et qu'il nécessite d'être actualisé à la lumière des difficultés vécues ces deux dernières années;

IL EST PROPOSÉ

- A. Que la FFQ réaffirme son statut de fédération, son mode de gestion féministe et son approche intersectionnelle et que ces trois éléments soient pris en compte dans tout processus consultatif et décisionnel.
- B. Que durant l'année 2018-2019, la FFQ concentre ses énergies sur la mise en œuvre d'une démarche visant à élaborer des solutions pour améliorer :
 - a. les structures, les modes de fonctionnement et les responsabilités de ses instances, découlant de son statut de fédération,
 - b. les pratiques liées à la gestion féministe et à l'approche intersectionnelle,
 - c. les mécanismes permettant aux membres de contribuer à sa vie associative et à sa démocratie interne.
- C. Que cette démarche se réalise avec les modalités et moyens suivants :
 - a. Procéder à l'évaluation de la situation en consultant ses membres sur les points cités dans la proposition B, ainsi que sur tous les sujets qui se révéleraient complémentaires;
 - b. Impliquer les membres associatives et individuelles à toutes les étapes de la démarche, dont : la planification, la consultation, la prise de décision et la mise en place des solutions;
 - c. Mettre en place les moyens nécessaires pour contrer tout obstacle à la participation des membres aux réflexions et aux prises de décisions;
 - d. Former un comité dédié à la mise en œuvre de la démarche;
 - e. Transmettre aux membres, au plus tard le 31 août, un plan d'action et un échéancier quant au déroulement de la démarche.
 - f. Soumettre aux membres, lors de l'AGA de 2019, des propositions d'améliorations issues de la démarche;
- D. Que si, durant l'année, d'autres événements ou sujets nécessitent le déploiement d'énergies de la part du CA et de l'équipe de la FFQ, qu'ils soient choisis en fonction de leur contribution à la réalisation de la démarche.

Proposée, le 12 avril 2018 par Sylvie Méryneau, membre individuelle, appuyée par Mercédez Roberge, membre individuelle



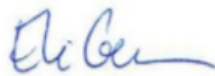
Proposition de lien entre le conseil d'administration et les membres

CONSIDÉRANT QUE :

- le CA est l'instance de délibération et de décision de la Fédération entre les assemblées générales annuelles;
- les membres ont peu d'information entre les assemblées générales annuelles sur le suivi des décisions prises en AGA;
- la confiance de beaucoup de membres est fortement ébranlée parce que la démarche votée comme orientation prioritaire en AGA 2017 n'a pas été sérieusement entamée. Rappelons que cette démarche devait impliquer l'ensemble des membres dans un renouvellement de la vie démocratique de la Fédération;
- la confiance de beaucoup de membres a aussi été fortement ébranlée par la prise de position publique du CA sur la prostitution / travail du sexe, « Changement de zonage à Laval — une violence envers les femmes » (30 janvier 2018), sans consultation des membres de la région impliquée et sans égard au consensus établi lors de l'assemblée générale de 2006, soit que la FFQ continue de tenir les deux courants de pensée;
- pour une deuxième année consécutive, le conseil d'administration semble avoir eu de la difficulté à éviter les polarisations et à faire avancer les dossiers d'une façon constructive pour la Fédération;
- huit départs ou démissions d'administratrices ont eu lieu cette année, ce qui indique un malaise certain;
- un lien direct entre les membres et les administratrices qu'elles ont élues pourrait stimuler la recherche commune de ponts et d'alliances vers l'égalité des femmes entre elles;

IL EST PROPOSÉ par Élisabeth Germain et appuyé par Nicole Caron

QU'un mécanisme de suivi régulier soit établi entre le conseil d'administration et les membres, sous forme d'un rapport du CA aux trois mois (15 septembre, 15 décembre, 15 mars), à propos duquel les membres pourraient réagir si désiré.



Notes de fin de texte

¹En philosophie, l'*agency* (terme récemment traduit par **agentivité**, notamment au Canada) est la faculté d'action d'un être ; sa capacité à agir sur le monde, les choses, les êtres, à les transformer ou les influencer. En sociologie, l'*agency* est la capacité d'agir, par opposition à ce qu'impose la structure. Ce concept d'agentivité est important quand on parle de femmes qui vivent des situations complexes ou violentes, car il permet de reconnaître le pouvoir de la personne plutôt que de simplement la voir comme une pure victime impuissante qui a besoin d'être sauvée par des personnes externes qui savent mieux qu'elle ce dont elle a besoin. Donc, plutôt que de se poser la question « est-ce que cette personne échange des services sexuels par « choix » (et l'empêcher de le faire si on considère que non), on peut se poser la question « quelle agentivité a-t-elle? » et on se retrouve alors à vouloir augmenter son accès à des droits et renforcer son autonomie pour qu'elle puisse puiser dans ce pouvoir et agir pour améliorer sa situation selon ses propres priorités.